



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu le 25 SEP. 2023	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.
Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.15	RESSOURCES HUMAINES Création de postes dans le cadre d'avancements de grade pour 2023

Madame le Maire expose au Conseil que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires (ancienneté dans leur grade actuel) pour bénéficier d'un avancement de grade en 2023.

Madame le Maire propose donc considérant la valeur professionnelle, la manière de servir, l'investissement dans les missions qui sont confiées aux agents concernés et considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité, de créer six postes d'avancement.

Les agents concernés seront ensuite nommés dans leur grade d'avancement par arrêté du Maire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité ;

Considérant l'avis du Bureau Municipal ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 13 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► SUPPRIME à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- ✓ un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35ème) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ un poste d'adjoint technique à temps non complet (32/35ème) au Multi-accueil,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services techniques,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services techniques,
- ✓ un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet au Multi-accueil,

► CRÉE simultanément :

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230920-236_15-DE Reçu le 25/09/2023

► **CRÉE** simultanément :

- ✓ un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35ème) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35ème) au Multi-accueil,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet aux services techniques,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet aux services techniques,
- ✓ un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet au Multi-accueil,

► **SUPPRIME**, à compter du 1^{er} décembre 2023, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services administratifs

► **CRÉE** simultanément un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet aux services administratifs.

► **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

Le Maire,
Nadine YOU

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance

